



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 21 juillet 2022

Emmanuel Macron officialise la création d'une seconde brigade d'intervention loup et s'engage à faire évoluer le statut du loup

La nouvelle méthode de comptage des loups obtenue en 2022 par la FNSEA, les Jeunes agriculteurs, la FNO*, la FNB* et la FNC* a enfin mis en lumière la croissance exponentielle de la population de loups en France : + 47,59 % entre le printemps 2021 et celui de 2022 et par voie de conséquence la pression des prédateurs sur les troupeaux.

Pour mettre un terme à cette pression qui condamne chaque jour davantage l'élevage à l'herbe en plein air tant plébiscité par nos concitoyens, la FNSEA demande une régulation drastique de la population lupine. Tous les moyens techniques pour y parvenir doivent être mis à la disposition des éleveurs, des lieutenants de louveterie et des chasseurs.

A l'occasion de l'étape pyrénéenne du Tour de France de ce jour, le Président de la République s'est exprimé sur le sujet des prédateurs. Il a confirmé, la création d'une seconde brigade d'intervention loup dotée de tous les équipements indispensables à leur mission de prélèvements afin d'aider les éleveurs à lutter contre les multiples attaques des prédateurs sur leur bétail reprenant ainsi plusieurs revendications fortes de la FNSEA. Cette brigade supplémentaire viendra en complément de l'action des lieutenants de louveterie ainsi que de celle des chasseurs auxquels il est souvent fait appel pour protéger les troupeaux.

La FNSEA veillera à ce qu'aucune entrave administrative ne freine l'opérationnalité des deux brigades loups équipées en matériels adéquats afin que celles-ci puissent effectuer les prélèvements réglementaires : a minima 174 loups en 2022. Il est, en effet, inenvisageable que ceux-ci ne soient pas réalisés comme cela a été le cas en 2021 en raison de blocages administratifs injustifiés.

Le Président de la République, s'est aussi engagé à faire évoluer le statut du loup au niveau européen conformément à nos demandes récurrentes.

La pérennité de l'élevage à l'herbe en plein air est une impérieuse nécessité pour maintenir des espaces ouverts, entretenus, attractifs. C'est un enjeu de ruralité et une réponse efficace - à moindre coût - pour la collectivité publique à la prévention des incendies que connaît désormais notre pays.

**FNO : fédération nationale ovine - *FNB : fédération nationale bovine - *FNC : fédération nationale du cheval*

Contact presse :

FNSEA : Sabri Derradji – 06 21 16 80 84 – sabri.derradji@reseaufnsea.fr